

R CONDUITE

Agrément N° 03.095.0808.0

Label qualité des formations au sein des écoles de conduite

Sous-critère 2.1 — Décrire le(s) programme(s) détaillé(s) théorique(s) et pratique(s) pour chaque formation

Ce document présente, pour chaque formation dispensée par notre établissement, le programme détaillé théorique et pratique : les enjeux pédagogiques, le contenu des séquences de formation et les outils pédagogiques mobilisés. Il est mis à disposition des élèves dès leur inscription et affiché de manière visible dans nos locaux, conformément aux exigences du référentiel qualité des formations au sein des écoles de conduite et associations agréées.

Notre établissement dispense les formations suivantes : permis B (boîte manuelle et boîte automatique), permis A2 (motocyclette) et permis AM (cyclomoteur, ex-BSR).

1. Permis B — boîte manuelle et boîte automatique

1.1 Enjeux du programme

Le programme de formation au permis B vise à transformer un néophyte en conducteur autonome, sûr et responsable. Il s'appuie sur le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC), qui structure l'apprentissage autour de compétences progressives : maîtrise du véhicule, adaptation de l'allure, gestion des espaces et de la communication avec les autres usagers, partage de la route et conduite autonome, sûre et économe.

L'objectif final est de rendre l'élève capable d'auto-évaluer en permanence sa conduite et de l'adapter aux circonstances, tout en réduisant l'exposition aux risques propres aux jeunes conducteurs.

1.2 Programme théorique — thèmes abordés

La préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) couvre les 10 thématiques réglementaires, dispensées en salle et/ou via notre plateforme e-learning :

Thème	Contenu abordé
1. Circuler en préservant sa sécurité et celle des autres usagers	La perception du risque, les distances de sécurité et de freinage, l'influence de l'alcool, des stupéfiants, de la fatigue et des médicaments sur la conduite, les équipements de sécurité du véhicule et de l'usager.
2. S'intégrer dans un système de déplacement et de transport de personnes et de biens	La signalisation, les règles de priorité, le stationnement, la circulation sur autoroute et voie rapide, le transport de charges et de passagers.
3. Prendre en compte les autres usagers vulnérables et partager la route avec eux	Les piétons, cyclistes, deux-roues motorisés, personnes à mobilité réduite : identification des zones à risque, angles morts, distances de dépassement.
4. Choisir un mode de déplacement adapté et anticiper les déplacements	Préparation du trajet, alternatives à la voiture individuelle, contraintes horaires et météorologiques.
5. Avoir des notions de mécanique en lien avec la sécurité	Vérifications avant le départ, entretien courant du véhicule, pneumatiques, éclairage, niveaux.

Thème	Contenu abordé
6. Être capable des gestes de premiers secours et adopter le comportement adapté en cas d'accident	Protéger, alerter, secourir (PAS) ; comportement à adopter en tant que témoin ou impliqué dans un accident.
7. Connaître les autres catégories de permis et les statuts particuliers	Permis probatoire, conduite accompagnée, conduite supervisée, restrictions et extensions de catégories.
8. Être sensibilisé aux situations de handicap	Prise en compte des usagers en situation de handicap, comportements adaptés, aménagements de circulation.
9. Comprendre les procédures administratives liées à la circulation des véhicules	Carte grise, assurance, contrôle technique, infractions et système du permis à points.
10. Comprendre l'importance d'une conduite responsable et économe	Éco-conduite, impact environnemental, anticipation, réduction de la consommation de carburant et des émissions.

1.3 Programme pratique — objectifs par étape

La formation pratique est individuelle, progressive et consignée dans le livret d'apprentissage numérique de l'élève. Elle est structurée en quatre étapes, chacune associée à des objectifs à atteindre avant de passer à la suivante :

Étape	Objectifs à atteindre
Étape 1 — Prise en main du véhicule	Découvrir le poste de conduite et les commandes du véhicule. Boîte manuelle : maîtriser le démarrage, les changements de rapport, l'arrêt et le freinage progressif. Boîte automatique : maîtriser le dosage de l'accélérateur et du frein, la gestion du frein de service en l'absence d'embrayage. Réaliser les premières manœuvres à faible allure sur voie peu circulée.
Étape 2 — Circulation en agglomération	Aborder les intersections, giratoires et zones de priorité en sécurité. Adapter l'allure aux limitations et à l'environnement urbain. Communiquer ses intentions (clignotants, positionnement) et anticiper le comportement des usagers vulnérables. Réaliser les manœuvres de stationnement (créneau, épi, bataille).
Étape 3 — Hors agglomération, voie rapide et conduite de nuit	Adapter la conduite aux routes à double sens sans séparateur central et aux dépassements. Maîtriser l'insertion, la circulation et la sortie sur voie rapide et autoroute. S'adapter aux conditions de visibilité réduite (nuit, intempéries). Anticiper les distances de sécurité et de freinage à allure élevée.
Étape 4 — Consolidation et autonomie	Conduire de manière autonome sur des trajets variés, sans intervention de l'enseignant. Autoévaluer sa conduite et corriger ses erreurs de façon spontanée. Restituer les bilans de compétences du livret d'apprentissage. Se préparer aux conditions de déroulement de l'épreuve pratique (vérifications, questions de sécurité routière).

Un bilan de progression est réalisé régulièrement par l'enseignant afin d'ajuster le programme au rythme de l'élève, jusqu'à l'atteinte du niveau requis pour se présenter à l'examen.

1.4 Outils pédagogiques

- Livret d'apprentissage numérique assurant le suivi de la progression et des compétences acquises à chaque étape.
- Plateforme e-learning (Web Code) pour l'entraînement à l'épreuve théorique générale, avec séries de questions et corrigés commentés.
- Véhicules-écoles équipés de doubles commandes (boîte manuelle et boîte automatique).
- Fiches de bilan de séance et grille d'évaluation continue des compétences.

2. Permis A2 — motocyclette

2.1 Enjeux du programme

La formation au permis A2 vise en priorité la maîtrise technique de la motocyclette et le développement d'une conduite anticipative et défensive, adaptée à la vulnérabilité particulière du motard (absence de carrosserie protectrice, sensibilité à l'adhérence, angles morts des autres usagers). Elle s'appuie également sur le REMC-moto, structuré en cinq compétences progressives.

2.2 Programme théorique — thèmes abordés

Thème	Contenu abordé
Vulnérabilité du motard	Visibilité, angles morts des autres usagers, adhérence et état de la chaussée, équipements de protection individuelle.
Trajectoires et équilibre	Principes physiques de l'équilibre à deux-roues, choix de trajectoire, gestion du regard.
Réglementation spécifique	Signalisation et règles propres aux deux-roues motorisés, dépassement, circulation inter-files.
Mécanique de base	Fonctionnement du deux-roues, vérifications avant le départ, entretien courant.
Sécurité routière et premiers secours	Comportement en cas de chute ou d'accident, gestes de premiers secours (PAS).

2.3 Programme pratique — objectifs par étape

Étape	Objectifs à atteindre
Plateau hors circulation (8h minimum)	Maîtriser la maniabilité à l'arrêt : déplacement de la moto sans l'aide du moteur. Maîtriser les allures lentes : slalom, cercles, freinage à allure réduite, demi-tour. Maîtriser les allures plus élevées : freinage d'urgence et évitement.
Circulation (12h minimum)	Circuler en agglomération et hors agglomération sous supervision radio de l'enseignant. Adapter la trajectoire et l'allure aux conditions de circulation et de chaussée. Anticiper les comportements des autres usagers et gérer les intersections. Accéder progressivement à une conduite autonome, y compris sur voie rapide.

La durée réglementaire minimale est de 20 heures (8h plateau + 12h circulation) ; en pratique, la majorité des élèves réalise entre 25 et 35 heures pour atteindre le niveau requis à l'examen.

2.4 Outils pédagogiques

- Plateau moto balisé dédié aux exercices de maniabilité, freinage et évitement.
- Motocyclettes-écoles équipées et entretenues, adaptées à l'apprentissage.

- Liaison radio embarquée entre l'enseignant et l'élève pendant les phases de circulation.
- Livret d'apprentissage moto assurant le suivi des compétences travaillées à chaque séance.
- Supports théoriques dédiés à la vulnérabilité et à la conduite défensive à moto.

3. Permis AM — cyclomoteur (ex-BSR)

3.1 Enjeux du programme

Accessible dès 14 ans, le permis AM constitue souvent le premier contact du jeune usager avec la conduite d'un véhicule motorisé. Le programme vise à poser les bases d'une conduite responsable : sensibilisation aux risques liés à la vitesse, à la visibilité et à la vulnérabilité propres aux deux-roues, et acquisition des réflexes de sécurité indispensables avant l'accès, plus tard, à des véhicules plus puissants.

3.2 Programme — contenu et objectifs par séquence

La formation obligatoire de 8 heures minimum est organisée en trois séquences, réalisées sur 2 jours au moins :

Séquence	Contenu et objectifs
Théorie et sensibilisation aux risques (≈ 2h)	Connaître les équipements du conducteur et du véhicule et leur rôle dans la sécurité. Identifier les principaux organes du cyclomoteur. Analyser des accidents caractéristiques impliquant les deux-roues et quadricycles légers.
Pratique hors circulation (≈ 2h)	Prendre en main le véhicule : démarrage, arrêt, équilibre. Maîtriser le freinage et la maniabilité sur un espace fermé.
Pratique en circulation (≈ 4h)	Conduire en situation réelle : observation, respect des priorités, positionnement sur la chaussée. Adapter sa conduite au trafic environnant et anticiper les dangers.

Le permis AM ne comporte pas d'épreuve organisée par l'État : le niveau de l'élève est évalué en continu par l'enseignant tout au long des 8 heures. Une attestation de suivi de formation pratique est délivrée à l'issue, valable 4 mois.

3.3 Outils pédagogiques

- Cyclomoteurs-écoles adaptés à l'apprentissage.
- Espace fermé dédié aux exercices de maniabilité et de freinage.
- Supports théoriques illustrés (accidentologie, équipements de protection).
- Grille d'évaluation continue renseignée par l'enseignant à chaque séquence.

4. Suivi et actualisation des programmes

Les programmes détaillés ci-dessus sont revus et actualisés en fonction des évolutions réglementaires (Code de la route, arrêtés relatifs aux épreuves) et des retours d'expérience des enseignants. Chaque élève dispose, dès son inscription, d'un accès à son livret d'apprentissage numérique lui permettant de suivre sa progression au regard des objectifs définis pour chaque étape de sa formation.

À retenir : chaque formation dispensée par R CONDUITE (permis B boîte manuelle et automatique, permis A2, permis AM) repose sur un programme détaillé, théorique et pratique, structuré en objectifs progressifs et appuyé par des outils pédagogiques adaptés à chaque catégorie.